

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à **Mme Marie CROUZOUILON**, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

N° 25889

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5211-13.

Me la délibération n°12 du 27 juin 2024 portant délégation d'attribution de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité que celle déléguée de signature aux différents gérants adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Marie CROUZOUILON assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau et des espaces naturels au sein de Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ


ARTICLE 1er - Délégation est donnée sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Marie CROUZOUILON, Directrice du cycle de l'eau et des espaces naturels, au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou admission des marchés publics des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime INCOCO, toutes conditions générales d'achat, et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Démarches, demandes et documents relatifs dans le cadre des marchés publics des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Attestations de service, attestations de bonne exécution des prestations, justificatifs de capacité, attestation de travail d'un prestataire relevant des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Demandes de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Déclarations d'acceptation de commencement de travaux et déclarations de projet de travaux relevant des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Avis de conformité des raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement ou rapports de conformité et tout autre y rapportant.
- Plans de travaux pour le compte des usagers et aménagements.
- Courriers de réponse aux demandes émanant des usagers dans le cadre des procédures relatives aux transactions immobilières, qu'il s'agisse d'infrastructures administratives ou de de conditions de confort ou de fonctionnement sur place.
- Courriers pour la Direction du cycle de l'eau relatif à la prise de rendez-vous, aux agendas communautaires, aux changements de compétence.
- Courriers de communication pour le service public d'assainissement non collectif.
- Courriers de réponse aux demandes de réactif d'usage concernant les usages de la Station d'épuration (SEIS) et de la station de l'eau et les protocoles d'achat.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie CROUZOUILON, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25889.pdf**
(.pdf, 158,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**